



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autoroutes et routes

Question écrite n° 14225

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de réforme des routes et des autoroutes dont il est question dans une plaquette intitulée « Pour un nouveau service public routier », éditée au mois de juin 1997 par la direction des routes du ministère de l'équipement, des transports et du logement, et présentée aux sociétés concessionnaires d'autoroutes à péage en septembre 1997. L'intersyndicale CGT-CFDT de l'équipement de la Creuse a manifesté son inquiétude concernant l'éventuelle création d'un établissement public baptisé « Routes de France » qui aurait en charge la gestion du réseau autoroutier et du réseau routier national. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il en est exactement du projet « Routes de France » et plus globalement quelles sont les réformes envisagées par le Gouvernement en ce qui concerne le financement des infrastructures routières.

Texte de la réponse

Des réflexions sont en cours sur le financement des routes. Elles ont été engagées conjointement par le ministre de l'équipement, des transports et du logement et le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Elles visent à améliorer la transparence et la rationalité des choix d'investissement, à faire évoluer les procédures d'attribution des concessions et à renforcer les moyens d'entretien, d'exploitation et de sécurité routière. Le ministre de l'équipement a très clairement indiqué, dès l'été 1997, et rappelé plusieurs fois, qu'il avait pour objectif d'assurer un niveau global suffisant d'investissement, de réaliser les investissements là où existent des besoins réels, et d'assurer correctement l'entretien et l'exploitation du patrimoine, sans mise en cause ni des statuts des personnels ni des structures déconcentrées (directions départementales de l'équipement). Le budget 1998 a amorcé une inflexion réelle puisque les crédits d'entretien, d'exploitation et de sécurité sont en augmentation de 5 %. Le projet de budget pour 1999 doit permettre de poursuivre cette évolution, avec une nouvelle augmentation de plus de 6 % de ces crédits. Conformément aux engagements du ministre, les réflexions en cours sur le financement des routes devraient prochainement aboutir, permettant ainsi d'améliorer le service public routier. Il n'a jamais été question d'une modification quelconque du statut des agents. En outre, il n'est plus question d'un projet de création d'un établissement public chargé de la gestion du réseau routier et autoroutier national.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14225

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2619

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6569